AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0948
FR0000052680-FS0332

3 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OENEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2021, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OENEO.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution de la détention de titres OENEO dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action OENEO au sens de l'article précité.